



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Séance du 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 17 mars 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	09
VOTANTS	09

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	du 17/03/23
Affichée	le 17/03/23

Etaient présents : Jean SELLIER
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

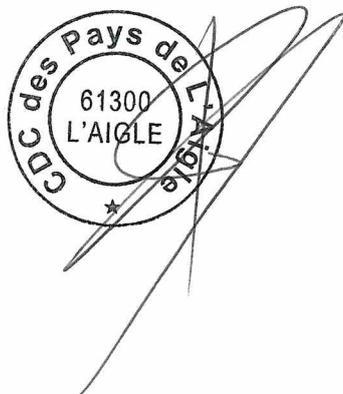
OBJET

**Marché d'entretien
des espaces verts**

Absents excusés : Philippe VAN-HOORNE
Virginie VIOLET

Acte reçu en Préfecture le **29 MARS 2023**
Publié en ligne le **29 MARS 2023**
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué à la Voirie, expose aux membres du Bureau qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des espaces verts de la Communauté de Communes le 10/02/2023 avec une date limite de remise des offres au 03/03/2023.

CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ	
Type de marché :	Accord cadre à bons de commandes alloti : Lot 1 : L'Aigle/St Sulpice Lot 2 : La Ferté-en-ouche/Rai/St Symphorien/St Evroult Lot 3 : Aube/Chandai/Moulins/St Ouen/St Martin/St Michel Lot 4 : Stade Jo Maso
Type de procédure :	MAPA OUVERT (marché à procédure adaptée)
Référence :	2023BAT0000001
Montant prévisionnel	Accord cadre à bons de commandes sans minimum et un maximum de 105 000 euros HT/an.
Durée prévisionnelle du marché :	La durée d'exécution de l'accord-cadre commence à courir à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023 et est renouvelable une (1) fois pour une période d'un (1) an par reconduction tacite.

Rappel des critères d'analyses des offres définis dans le règlement de consultation

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Prix des prestations - note 65 sur 100

Offre la moins-disante/offre considérée x 65

2. Critère Valeur technique - note 30 sur 100

Le critère « valeur technique » est analysé sur la base des réponses figurant au mémoire technique.

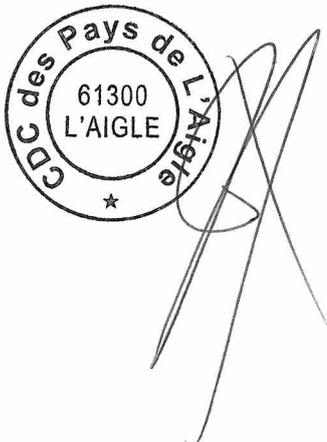
- 1.1 Moyens humains dédiés à la réalisation des prestations : **10 points**
- 1.2 Moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations : **10 points**
- 1.3 Méthodologie et organisation des chantiers mises en place pour respecter le délai d'exécution : **10 points**

3. Critère environnemental - note 5 sur 100

Le critère environnemental est analysé au travers des actions menées par le prestataire afin de réduire l'impact de leur activité sur l'environnement (achat de véhicules électriques, certification ISO 14001, achat d'énergie verte ...)

Acte reçu en Préfecture le **29 MARS 2023**
 Publié en ligne le **29 MARS 2023**
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



Conformément au règlement de consultation et aux dispositions des articles R2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, il a été reçue 1 candidature par lot comme désigné ci-dessous. Elle était régulière et a pu être analysée :

- ✓ Lot n° 1 : L'Aigle/St Sulpice
- ✓ Lot n° 2 : La Ferté-en-Ouche/Rai/St Symphorien/St Evroult
- ✓ Lot n° 3 : Aube/Chandai/Moulins/St Ouen/St Martin/St Michel
- ✓ Lot n° 4 : Stade Jo Maso

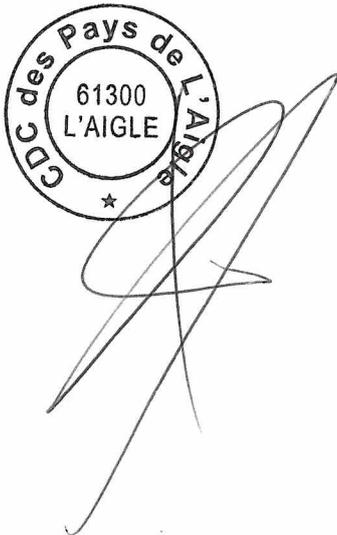
Conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation et au rapport d'analyses fourni,

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **RETIENT** pour le lot n° 1, l'offre présentée par le groupement PJB/EMERY, et ce pour un montant de 35 250,00 € TTC.
- **RETIENT** pour le lot n° 2, l'offre présentée par le groupement PJB/EMERY, et ce pour un montant de 24 192,00 € TTC.
- **RETIENT** pour le lot n° 3, l'offre présentée par le groupement PJB/EMERY, et ce pour un montant de 25 992,00 € TTC.
- **RETIENT** pour le lot n° 4, l'offre présentée par le groupement PJB/EMERY, et ce pour un montant de 5 280,00 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

Acte reçu en Préfecture le 29 MARS 2023
Publié en ligne le 29 MARS 2023
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme